



Nomination d'un ministre issu de l'Abitibi-Témiscamingue : mieux vaut tard que jamais

Abitibi-Témiscamingue, le 21 avril 2026 – La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) salue la nomination de Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue à titre de ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises au sein du Conseil des ministres dirigé par la première ministre, Christine Fréchette.

Cette nomination constitue une avancée attendue pour la représentation de notre territoire à la plus haute instance décisionnelle du Québec. Depuis plusieurs années, la CPAT réitère l'importance pour l'Abitibi-Témiscamingue d'être représentée par une voix qui possède une fine connaissance des enjeux et qui est en mesure de porter directement les priorités et les défis propres à notre région.

« La présence d'un ministre issu de notre région représente un pas important vers une meilleure reconnaissance de nos réalités territoriales. Cela fait maintenant près de quatre ans que nous réclamons une telle nomination. Nous saluons donc cette décision, qui, bien que tardive, constitue un geste attendu et nécessaire pour assurer une représentation plus juste de notre région au sein du gouvernement », souligne Gilles Chapadeau, président de la CPAT et maire et préfet de la Ville/MRC de Rouyn-Noranda.

Reconnaître les spécificités de l'Abitibi-Témiscamingue

La CPAT accueille également avec intérêt la création du nouveau poste de ministre délégué aux Régions et la mise en place d'une instance qui s'apparente à un conseil des régions, présidée par le député de Chapleau, Mathieu Lévesque.

Cette initiative, annoncée à la suite de la tournée provinciale menée par la première ministre, vise à assurer une représentation formelle des 17 régions administratives du Québec au sein d'une structure dédiée à la concertation et à l'avancement des dossiers régionaux.

« Nous sommes impatients de voir les résultats concrets que pourra générer ce comité des régions. Cette nouvelle instance peut être une opportunité intéressante de renforcer le dialogue entre les territoires et le gouvernement, mais aussi de marteler les défis et les enjeux propres à l'Abitibi-Témiscamingue. », indique le président de la CPAT.

En effet, la CPAT rappelle que sa position demeure inchangée quant à la reconnaissance des particularités de l'Abitibi-Témiscamingue. Territoire vaste, région stratégique pour l'économie québécoise et confrontée à des réalités démographiques uniques, l'Abitibi-Témiscamingue possède des caractéristiques qui nécessitent une approche adaptée et différenciée. À cet égard, une étude réalisée par Aviseo Conseil a documenté de façon rigoureuse l'écart entre la contribution économique de l'Abitibi-Témiscamingue et les investissements publics qui y sont réalisés. Les constats qui en découlent sont sans équivoque : la région accuse un déficit fiscal annuel estimé entre 666 M\$ et 822 M\$, représentant l'écart entre sa contribution au trésor public et les sommes qui lui sont retournées. À plus long terme, si cette tendance se maintient, ce déséquilibre pourrait atteindre 6,7 G\$ sur une période de dix ans. Ces données confirment l'importance stratégique de notre région dans l'économie québécoise, tout en soulevant des enjeux d'équité territoriale qui méritent une attention soutenue.

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe la Ville de Rouyn-Noranda et les quatre territoires de MRC de la région, qui compte 148 500 habitants et se compose de 62 municipalités. L'organisme se positionne depuis 2015 comme le principal interlocuteur régional pour les gouvernements fédéral et provincial. La CPAT documente, se positionne et fait la promotion active des intérêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de développement durable et d'occupation dynamique du territoire.

- 30 -

Source et renseignements

Émilie Dumas

Directrice de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Cell. : 819 856-6236